

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 4 OCTOBRE 2017
Compte-rendu de séance

Présents : Mme ORIOL, Mr GUINARD, Mr MARTIN, Mme BESSOUD, Mme GAMBIRASIO, Mr LACCHIO

Absents : Mme FONTAINE, Mr BECHU, Mr ESSERTIER (excusés), Mr PEVET

Mme FONTAINE a donné procuration à Mme ORIOL.

Mr LACCHIO a été élu secrétaire.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 septembre 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2017.

2 - Délibération pour l'externalisation de la paie

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu l'avis du Comité technique départemental,

Vu le projet de convention d'adhésion au service des paies externalisées du Centre de gestion de l'Isère ci-joint,

Considérant la mise en place d'une prestation paie par le Centre de gestion de l'Isère, au tarif de 8 € par bulletin de salaire, fixé par délibération de son Conseil d'administration du 7 juin 2011,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Chantesse d'adhérer à la prestation paie du Centre de gestion de l'Isère,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'adhésion de la commune de Chantesse à la prestation paie du Centre de gestion de l'Isère, à compter du 1er janvier 2018, pour les paies de ses 3 employés, selon les termes fixés dans le projet de convention ci-joint,
- autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion,
- autorise Madame le Maire à inscrire les crédits au budget primitif 2018 de la commune de Chantesse, chapitre 011, compte 611.

3 - Délibération pour les subventions aux associations

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter le montant des subventions communales 2017 comme définies dans le budget primitif :

ACCA Chasse	200 €
Comité des fêtes	200 €
Société de pêche	100 €
Espace Nature Isère	100 €
Club de l'âge d'or	200 €
Ass Sportive Chantesse	200 €
Ass.Sportive ChantesseTéléthon	300 €
Ass défense grêle	200 €
Amicale.com	200 €

La subvention sera versée si et seulement si, le compte-rendu de l'assemblée générale ainsi que le bilan financier de l'association sont envoyés en mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Pour l'année 2018, il appartiendra aux associations de faire une demande de subvention à la mairie.

4 - Point d'avancement des sujets en cours

1) Carte des aléas

La société Ergh chargée d'établir la carte des aléas avec l'aide des services RTM de l'ONF présente la version définitive le mardi 17 octobre.

2) Projet Ecole

Une réunion a eu lieu le lundi 2 octobre dernier à la mairie et un atelier à l'école avec les usagers (enfants, directrices, parents d'élèves, employés communaux) pour la présentation de l'état des lieux et une ébauche de deux scénarios.

Il est demandé au CM d'apporter si possible des remarques sur ce projet.

Une nouvelle réunion est prévue le vendredi 10 novembre prochain.

Le dossier est consultable en mairie par les élus.

3) Maison Panissiat

Il est fait le point sur l'avancement des travaux :

Les divers points qui restent :

- Assainissement : une étude de faisabilité pour l'assainissement autonome a été faite. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour effectuer les travaux. Une subvention sera demandée à la communauté de communes de Saint-Marcellin dans le cadre de l'agence de l'eau.
- La parcelle devra être clôturée par l'employé communal.
- L'abattage des arbres autour de la maison reste en attente.
- Le poulailler sera démonté par l'employé communal.

- Tubage de la cheminée de la maison : devis accepté par le CM.
- Un contrôle DPE (diagnostic de performance énergétique) est en cours.

5 - Questions diverses

- 1) Achat de matériel pour la salle des fêtes : armoire réfrigérée (déjà validé en réunion de CM)
- 2) Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de deux courriers concernant l'urbanisme dont une demande de recours gracieux concernant le projet de lotissement de 15 maisons avec avis défavorable et une lettre de contestations.
- 3) L'employé communal Jean-Louis Jourdan est en arrêt maladie. La période d'arrêt risquant d'être assez longue et la charge des travaux communaux importante, il est nécessaire de trouver un agent pour le remplacer durant la période de sa maladie. Une demande a été faite au Centre de Gestion.

Séance close à 23 h 10